

**Province de Luxembourg  
VILLE de FLORENVILLE**

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **jeudi 15 mai 2014 à 20 heures**, à la Maison communale

*Objet :*

~  
**CONVOCAATION du  
CONSEIL COMMUNAL**

**ORDRE DU JOUR**

-----  
L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17.04.2014**
- 2. Approbation du compte 2013 du C.P.A.S.**
- 3. Approbation du compte 2013 et du budget 2014 du Centre culturel du Beau Canton de Gaume**
- 4. Avis sur le compte 2013 de la Fabrique d'Eglise de Florenville**
- 5. Location chasse du Grand Chiny – Modifications des clauses particulières - Décision**
- 6. Création d'une réserve naturelle domaniale à Sainte-Cécile - Décision**
- 7. Création d'une réserve naturelle domaniale à Florenville – Décision**
- 8. Création d'une réserve naturelle domaniale à Muno – Décision**
- 9. Règlements complémentaires sur la police de la circulation routière – Décisions :**
  - A) Zones agglomérées (routes communales)**
  - B) Zones agglomérées (routes communales et régionales)**

C) Chassepierre : passage pour piétons face  
à la passerelle du Breux

D) Sainte-Cécile : zone d'évitement et zone  
de stationnement Rue Neuve

**10. Travaux d'égouttage et endoscopie à Chassepierre –  
Décisions**

**11. Mise à disposition de 2 salles pour  
funérailles laïques**

**Communication : Diverses décisions de la Tutelle**

Par le Collège,  
La Directrice générale,

La Bourgmestre,

R. Struelens

S. Théodore



